



## Achat d'une voiture d'occasion

Par **goupilcool**, le **22/12/2008** à **19:59**

Bonjour

J'ai acheté il y a plus d'un an une voiture d'occasion à un particulier. Récemment mon turbo et mon moteur sont tombé en panne et doivent être changé. La marque de la voiture accepte de prendre en charge une partie des réparations si je lui fournis les factures des révisions. L'ancien propriétaire ne me les a pas donnés. Après recherche, j'ai récupéré les deux premières mais pas la troisième et pour cause. L'ancien propriétaire me dit qu'il a fait faire la révision par un ami qui travaille dans un garage de la marque (celui-ci a même mis une étiquette de cette marque sur le moteur pour justifier le jour et kilométrage de la révision) mais n'a aucune preuve d'achat de matériel (huile, filtre, etc..) pour prouver que la révision a bien été faite. Puis je fais casser la vente du véhicule qui était censé avoir eu cette révision alors qu'aujourd'hui rien ne me le prouve et que par conséquent je ne peux en apporter la preuve au constructeur qui me demande de prendre à ma charge 100% de réparations (9000euros pour un véhicule acheté 11500 euros).

Merci d'avance de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **22/12/2008** à **23:33**

La réponse est NON, pas 1 an après.